

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-14-1-5

Séance du vendredi 6 novembre 2009

GARANTIE DÉPARTEMENTALE D'EMPRUNT FÉDÉRATION CHARITÉ DU DIOCÈSE DE STRASBOURG CARITAS D'ALSACE

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L. 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU les articles L. 3231-4 et L. 3231-4-1 du C.G.C.T. relatifs aux garanties d'emprunt du Département,
- VU l'article 2298 du Code Civil,
- VU l'article R. 221-19 du Code Monétaire et Financier,
- VU la délibération CG 2008-5-9 du 12 décembre 2008 relative au projet de budget primitif 2009,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la demande formulée par la Fédération de Charité du Diocèse de Strasbourg - Caritas d'Alsace pour une garantie à 50 % d'un prêt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant de 2 650 000 € que la Fédération de Charité projette de souscrire pour le financement de la construction d'un internat de 40 places à l'ITEP LA FORGE à Wintzenheim,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide d'accorder sa garantie à La Fédération de Charité du Diocèse - Caritas d'Alsace à raison de 50 % soit un montant de 1 325 000 € pour un prêt d'un montant de 2 650 000 € que cet organisme se propose de souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement de la construction d'un internat de 40 places à l'ITEP LA FORGE à Wintzenheim.

Les caractéristiques du prêt que l'établissement projette de souscrire auprès de la C.D.C. sont les suivantes :

Caractéristiques	Prêt PHARE
Montant du prêt €	2 650 000
Durée du préfinancement	3 à 24 mois
Durée de la période d'amortissement	100 trimestres
Amortissement	constant
Taux d'intérêt fixe	3.39%

- ⇒ La garantie du Département est accordée pour la durée total du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 100 trimestres, à hauteur de la somme de 1 325 000 € majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme .
- ⇒ Précise que les conditions définitives de prêt seront celles retenues au moment de la passation de contrat.
- ⇒ Précise que la garantie départementale est accordée pour la durée total du prêt.
- ⇒ Précise l'inscription d'une prénotation hypothécaire de premier rang de droit local au profit de la collectivité.
- ⇒ Au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, le Département s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande du prêteur adressée par lettre missive sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts dont la création est prévue ci-dessous ni exiger que le prêteur discute au préalable l'organisme défaillant.
- ⇒ S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe suffisante pour couvrir les charges d'emprunt.
- ⇒ Autorise le Président du Conseil Général à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbations de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions